

CCAS DE BEAUSSAULT

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 AVRIL 2025

Le président ouvre la séance à 19h15. Deux membres sont absents, excusés : Laurent Auvray et Françoise Fournot qui donne pouvoir à Lionel Legrand. Un membre est absent non excusé : Nathalie LEGRAND
Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Lionel Legrand est désigné comme secrétaire de séance.

1. Approbation procès-verbal réunion du 24 janvier 2025.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité

2. Vote des subventions aux associations (délibération 2/2025)

Après en avoir débattu, le Conseil décide d'allouer une subvention aux associations suivantes : AARPB La Brèche : 100€ ; La Banque alimentaire de Rouen : 150€ ; Le Trait d'union : 250€ et l'ADMR de Gaillefontaine : 300€

3. Compte administratif et compte de gestion 2024 (délibération 3/2025)

Après en avoir pris connaissance, le Conseil adopte à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2024. Le président -comme la réglementation le prévoit- ne participe pas au vote. Les recettes s'élèvent à 10 584.12€, et les dépenses à 9361€, soit un excédent de 1 223.12€ sur l'exercice. Fin 2023, le CCAS enregistrerait un excédent cumulé de 24 126.08€, ce qui donne fin 2024 un nouvel excédent cumulé de 25 349.20€.

4. Reprise des résultats (délibération 4/2025)

Le conseil d'Administration après avoir pris connaissances des résultats de l'exercice 2024 décide d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2025 pour un montant arrondi à 25 350€ et la totalité du résultat d'investissement au compte 001 du budget primitif 2025 pour un montant arrondi de 17433€.

5. Budget primitif 2025 (délibération 5/2025)

Après la présentation du budget primitif 2025 :

- section de fonctionnement en équilibre à hauteur de 37 300€
- section d'investissement en suréquilibre à 17433€ de recettes

Le Conseil se prononce à l'unanimité pour son adoption.

6. Fongibilité des crédits (délibération 6/2025)

Le Conseil d'Administration autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget 2025 et autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

7. Attribution couplets bois de Beaumont (délibération 7/2025)

Afin d'attribuer les couplets de chênes au bois de Beaumont, il faut attendre que M. Mola les aient abattu pour prendre les billes.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide de vendre les couplets de chêne en bois de chauffage au prix de 15€ le stère.

Une date pour les attribuer sera prise dès que les chênes auront été abattu et que les couplets auront été mis en ligne sur le bas de la parcelle afin qu'ils soient plus accessible.

Il faudra que ces couplets soient terminés et empilés pour être dénombrés pour le 1^{er} juillet et enlevés du bois pour le 15 août.

Un acompte de 30% sera perçu le jour de l'attribution.

Cette vente de bois de chauffage sera séparée à moitié entre la commune et le CCAS

8. Questions diverses

. Le Président informe qu'il a fait planter les plantations restantes aux élèves de l'école de Mesnières (plantations qui auraient dû être planté à la place des chênes une fois abattus) dans la zone qui avait été polluée et un peu en haut à côté de la ferme afin que ces plantations ne soient pas perdues au vu de la date qu'on arrive.

Un membre du Conseil d'Administration demande si les analyses de sol ont été faites par le riverain avant plantation. Non elles n'ont pas été faites.

. L'accès au chemin qui avait été aménagé en bas devrait être fermé correctement : des traverses seront mises à la place des poteaux qui ne tiennent pas.

. Un membre du Conseil d'Administration fait remarquer qu'avant d'aménager la place et d'installer l'aire de jeux à Toupray, il faudrait que la surface soit moins humide. Il faudrait voir si les plaques de béton posées sur le drain ne gênent pas l'écoulement.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h15

PV arrêté à la séance du 27/06/2025

Le Président,
Laurent FOURNIER

Le secrétaire de séance,
Lionel LEGRAND